

09-01-2023 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 9 janvier 2023 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance sont présents:

Maire:	Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1:	Monsieur Michel Hallé
Siège #2:	Madame Franciska Caron
Siège #3:	Madame Hélène Dumont
Siège #4:	Madame Micheline Morin
Siège #5:	Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6:	Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

01-23 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 5 et du 21 décembre 2022
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) Remerciement Centraide
7. Invitations
 - a) -----
8. Demandes diverses
 - a) Comité de l'Avenir - Carnaval
 - b) Association forestières bas-laurentienne
9. Comité de gestion de projet – Camping Monts Notre-Dame
10. Contrat de travail – Katie St-Pierre
11. Bilan des revenus et dépenses 2022 - Camping
12. Règlement numéro 245 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2023
13. Avis de motion – Règlement numéro 246 permettant aux citoyens d'acquitter le compte de taxes en quatre (4) versements
14. Projet de règlement numéro 246 permettant aux citoyens d'acquitter le compte de taxes en quatre (4) versements
15. Réclamation de M. Jean-Pierre Lagacé
16. Programme d'aide à la voirie (PAVL) Volet projets particuliers d'amélioration – Sous volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
17. Suivre – Représentants des dossiers
18. Suivi des dossiers – Travaux publics
19. Consommation d'eau potable – Décembre 2022
20. Prochaine réunion régulière du conseil – 6 février 2023
21. Questions de l'assemblée
22. Levée de la réunion

02-23**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 5 et 21 décembre 2022 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

03-23**Adoption des comptes**

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS DE JANVIER À NOVEMBRE 2022

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Micheline Morin	Vidange fosse septique	73923	52.95
Hydro Qc	HV	668502666951	319.24
	Champs d'épuration	631602480973	32.00
Ville d'Amqui	Piscine (intérêts)	220111	7.18
Franciska Caron	Décoration et accessoires (centenaire)	---	1 000.00
Jessy Boulanger	Stores	5588	310.37
Hydro Qc	Système de pompage	668502692903	444.93
Jessy Boulanger	Câble HDMI, DVD et tablette décorative	7898	97.77
Petite caisse	Médiaposte (dépliant centenaire)	64789623	34.45
Jessy Boulanger	Botte sécurité	310348	195.45
Quality Inn	Chambres Guylaine Tanguay	---	1 582.63
Hydro Qc	Champs d'épuration	662202465859	31.12
	Éclairage public	615402564784	188.32
	Garage	613602612501	132.43
	HV	613602612500	338.52
	CPÉSTP	619902558197	359.91
	Station de pompage	613602612503	246.52
	Camping	610002949971	239.79
	CPÉSTP (2 ^{ième} compteur)	674802409020	47.41
	Système de pompage	613602612502	457.89
Franciska Caron	2 piscines (ent. dév. loc. 2022)	2331	68.94
Matéo Berger	Maire conseil jeunes	---	50.00
Noémie Ouellet	Mairesse-suppléante conseil jeunes	---	30.00
Mélissa St-Hilaire	Conseillère conseil jeunes	---	25.00
Mike Paquet	Conseiller conseil jeunes	---	25.00
Jacob Roussy	Conseiller conseil jeunes	---	25.00
Arthur Côté	Conseiller conseil jeunes	---	25.00
Petite caisse	Essence	444812	100.00
Hydro Qc	Éclairage public	614502871311	194.59
Nadine Gagné	Décoration et accessoires (centenaire)	---	93.28
Julie Bérubé	Chocolats (centenaire)	5549 et 3555	192.06
Franciska Caron	Matériels (centenaire)	9749	79.75
Pierre-Paul Caron	Ménage (Salle Gérard Côté - centenaire)	001	300.00
Bell Mobilité	Cellulaire de juin 2022	19069923	91.36
Julie Bérubé	Crochets (centenaire)	104055346	49.84
PPS Canada	Atchoum (centenaire)	2 ^{ième} vers.	2 943.36
Émilie Gratton	Photographe (centenaire)	001	1 278.71
Jean-François Dupéré	Aide-cuisinier	17	840.00

Hydro Qc	Éclairage public	641502788502	188.32
	HV	612702655009	372.49
	Système de pompage	612702655010	386.34
	Camping	610002976780	385.87
	CPÉSTP (2 ^{ième} compteur)	617202594897	101.34
	Garage	634302553772	52.47
	Station de pompage	634302553773	1 330.57
	Champs d'épuration	648702521810	32.01
Lucas Bélanger	Sécurité nuit (centenaire)	---	540.00
Julie Sirois	DJ (centenaire)	516	574.88
Épicerie R. Berger	Boissons (centenaire)	4041075, etc.	5 740.89
Desro.ca	Rempl. caméra camping	1552	635.81
	Rouleau machine Interac	1740	45.76
	Loc. équipement internet (centenaire)	1789	2 372.92
	Batterie UPS (bureau mun.)	1790	163.96
H2 Lab	Analyses eaux usées	78206	194.54
Clérobéc	Palettes	60125	442.65
Petite caisse	Médiaposte	9575 et 9899	35.90
Petite caisse	Médiaposte	14160	32.80
		8126	33.25
Bell Mobilité	Cellulaire novembre 2022	19-11-2022	91.36

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Clermont Gauvin	Remb. taxes vid et récup (lot derrière 510)	8471579826	210.00
Petite Caisse	Carte cadeau opération (Julie)	34182	111.90
Code Ducharme	Abon. mise à jour code municipal	352216	75.88
Coop Forest. Mat.	Copeaux biomasse	7798	300.11
Fonds d'info. Terr.	Mutation	202203437912	10.00
Gratien L. & Fils	Réparer fournaise huile CPÉSTP	9550	1 587.42
Labo. Expert. Rivière-du-Loup	Contrôle qualité travaux membrane	18448	120.72
Plomberie-G. PSP	Échangeur chauffage (CPÉSTP)	8339	9 776.32
Hydro Qc	Éclairage public au 30 nov. 2022	653202595929	188.32
Bell Mobilité	Cellulaire de décembre 2022	19-12-9923	91.36

COMPTES NON PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Art graphique	1 000 env. (chèques)	17120	193.90	423.85
	1 000 env. (reçus)	17247	229.95	
Groupe Akifer	Visite inst. travaux 2023 (caméra puits eau potable)	32892	---	703.76
André Roy Électrique	Réparation éclairage public (2 poteaux)	19764	---	287.83
Automation d'Amours	Vérif. ann. débitmètre	32196	492.09	1 216.43
	Programmer logiciel portable eau potable	32278	724.34	
Buropro Citation	Copies photocopieur au 16 déc. (Fabrique)	1740889	268.86	618.02
	Copies photocopieur au 25 déc. 2022	1744201	349.16	
Clérobéc	Matériels entretien HV	62320	246.47	349.99
	Matériels entretien HV	62358	70.29	
	Mat. entretien CPÉSTP	62545	33.23	
Ent. Plourde	Souffleuse patinoire	1108835	---	168.93

FQM Ass.	Assur. annuel 2023	8181	---	13 972.71
Fusion Env.	Collecte novembre (ord, récup et compost)	5305	1 324.41	2 648.82
	Collecte décembre (ord, récup et compost)	5388	1 324.41	
H2 Lab	Analyses eau potable	84440	140.04	896.36
	Analyses eaux usées	84441	187.07	
	Analyses eau potable	85086	242.14	
	Analyses eau potable	85540	140.04	
	Analyses eaux usées	85541	187.07	
Hamster	Chemises susp. et onglets	807076	226.56	2 347.00
	12 Agendas 2023, mines, etc	807194	221.21	
	1 agenda	807498	17.24	
	Boîtes classement	807878	183.14	
	Papier collant, colle, post-it, etc	807994	120.49	
	Gommette	808503	9.18	
	Pochette pour Macbook (conseil)	809097	503.74	
	Imprimante et cartouche (télétravail)	810273	1 065.44	
MRC Mat.	Boîtes cadeau employés	27993	476.00	2 960.04
	Mise à jour	28090	2 484.04	
Réseau biblio BSL	Cot. ann. 2023-2024 et logiciel symphonie	09-01-2023	---	2 142.82
RPF Ltée	Électricité pour génératrice (séc. civ)	85780	---	15 829.76
SMVR 2 Visions	Hon. et batterie siège élévateur (CPÉSTP)	2-7615	---	729.36
Propulse Énergies	huile chauffage HV et CPÉSTP	82389624	2 076.89	5 031.30
	huile chauffage HV et CPÉSTP	82720793	2 954.41	
TMA inc.	Déneigement (1 ^{er} vers.)	6177	16 240.86	32 481.72
	Déneigement (2 ^{ième} vers.)	6195	16 240.86	
Transp. R. Gagné	Transp. copeaux biomasse	246	---	318.41
Marchés Tradition	Dîner empl. Noël (repas)	6459	175.94	452.93
	Eau et articles nett.	3407	18.39	
	Sapin de Noël	6158	39.08	
	Dîner Noël (liqueur, assiettes, etc)	6419	28.91	
	Buffet budget	7692	190.61	

04-23

Comité de l'Avenir - Carnaval

Considérant que le CDA demande l'autorisation de louer la salle Gérard Côté pour le carnaval qui aura lieu les 27, 28 et 29 janvier ainsi que les 3, 4 et 5 février prochain;

Considérant qu'il demande également l'autorisation d'allumer un feu de camp dans le stationnement devant le CPÉSTP le 4 février;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas autorise le CDA à faire les activités du carnaval à la salle Gérard Côté et peut également organiser le feu de camp dans le stationnement. Le CDA doit s'assurer d'avoir tous les permis nécessaires pour chaque activité.

05-23

Association forestière bas-laurentienne

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas ne participera pas à la campagne de financement 2022-2025 de l'Association forestière bas-laurentienne.

09-23

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Normand St-Laurent, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 246 permettant aux citoyens d'acquitter le compte de taxes en quatre (4) versement.

10-23

Projet de règlement numéro 246 permettant aux citoyens d'acquitter le compte de taxes en quatre (4) versements

Considérant que le règlement numéro 143 intitulé "*Compte de taxe (3 versements)*" est abrogé et remplacé par le présent projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le projet de règlement portant le numéro 246 permettant aux citoyens d'acquitter le compte de taxes en quatre (4) versements soit accepté et que le conseil ordonne et statue ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2:

Chaque fois que le total des taxes générales et les taxes services, y compris les tarifs et les compensations, à l'égard d'un immeuble porté au rôles d'évaluation dépasse 300\$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux.

ARTICLE 3:

L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au dernier jour ouvrable du mois de mars.

ARTICLE 4:

L'échéance de deuxième (2^{ème}) versement est fixée au dernier jour ouvrable du mois de juin.

ARTICLE 5:

L'échéance de troisième (3^{ème}) versement est fixée au dernier jour ouvrable du mois de septembre.

ARTICLE 6:

L'échéance de quatrième (4^{ème}) versement est fixée au dernier jour ouvrable du mois de novembre.

ARTICLE 7:

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrits aux articles, 3, 4, 5 et 6.

ARTICLE 8:

Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 9:

Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le montant devient exigible. L'intérêt et le délai de prescription applicables au compte de taxes s'appliquent alors au montant.

ARTICLE 10:

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

11-23

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet projets particuliers d'amélioration - Sous volet projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas dépose une demande au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration – sous volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour l'année 2023. Le montant de 20 000\$ demandé, servira à réparer un secteur problématique du rang 7 Est.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

- Les conseillères et les conseillers ayant des suivis de leurs dossiers respectifs interviennent. Aucune résolution n'est nécessaire.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

- Aucun suivi n'est à faire et aucune résolution n'est nécessaire.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – DÉCEMBRE 2022

780 litres/jour/résidence en moyenne

0.78 m³/jour/résidence en moyenne

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal
6 février 2023 à 19h30.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Toutes les personnes présentent à la réunion voulant poser des questions, ont eu droit à la parole. Toutes les questions de ceux-ci ont été répondues par le maire, la directrice générale et/ou les membres du conseil. Aucune résolution n'est nécessaire.

12-23

Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures vingt minutes (20h20).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et gref.-très.

